Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-341-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

AVENANT N°4

A LA CONVENTION

D'ABATTEMENT TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BÂTIES (TFPB)

VERSION DE TRAVAIL

ENTRE

D'une part :

- **L'organisme bailleur : l'Office Public de l'Habitat – Habitat Drouais, représenté par sa Directrice Générale**

D'autre part :

- **L'Etat représenté par le Préfet du Département d'Eure-et-Loir ;**
- **La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, représentée par son Président, ou son représentant, dument habilité par une délibération du Conseil Communautaire en date du jour date mois 2023 ;**
- **La Ville de Dreux, représentée par son Maire, ou son représentant, dument habilité par une délibération du Conseil Municipal, en date du jour date mois 2023 ;**
- **La Ville de Vernouillet, représentée par son Maire, ou son représentant, dument habilité par une délibération du Conseil Municipal, en date du jour date mois 2023.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-341-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

PREAMBULE :

Signée le 16 décembre 2015 pour une durée de trois ans, puis prorogé en 2018 pour une durée de deux ans, puis prorogé en 2020 pour une durée de deux ans, puis de nouveau prorogé en 2022 pour une durée d'un an, la convention d'abattement sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) permet aux organismes HLM de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville. En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers, en y renforçant leurs interventions, au moyen notamment d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la participation des locataires.

La loi de finances pour 2015, a étendu l'abattement de 30% sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont bénéficiaient les bailleurs pour leur patrimoine situé en Zones Urbaines Sensibles (ZUS) aux 1 500 quartiers prioritaires de la politique de la ville de métropole et d'outre-mer, définis respectivement par les décrets n°2014-1750 et n°2014-1751 du 30 décembre 2014.

Depuis le 1er janvier 2016, les bailleurs signataires des contrats de ville ont pu bénéficier de l'abattement pour l'ensemble de leur patrimoine social situé dans les 1 500 quartiers prioritaires de la politique de la ville pour une durée de trois ans (2016-2018).

L'avenant n°3 de la convention initiale conclue entre les parties arrive à son terme au 31 décembre 2023. Cependant des dispositions législatives ont été prises pour proroger le dispositif d'un an.

A cette fin, il est nécessaire de réaliser un quatrième avenant pour étendre la convention originale d'un an.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet
Cet article reste inchangé

Article 2 : Identification des moyens de gestion du droit commun
Cet article reste inchangé

Article 3 : Quartiers prioritaires (QPV) concernés
Cet article reste inchangé

Article 4 : Modalités d'association des locataires
Cet article reste inchangé

Article 5 : Modalités de pilotage
Nouvelle rédaction
La convention s'applique à compter du 1er janvier 2024, jusqu'au 31 décembre 2024 inclus.
Le reste de l'article demeure inchangé

Article 6 : Suivi / Evaluation
Cet article reste inchangé

Article 7 : Obligations déclaratives
Cet article reste inchangé

VERSION DE TRAVAIL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-341-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

Fait à Dreux le XX/XX/XXXX
En 5 exemplaires

Le Préfèt d'Eure-et-Loir

Monsieur Hervé JONATHAN

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

Monsieur Gérard SOURISSEAU

Le Maire de Dreux

Monsieur Pierre-Frédéric BILLET

Le Maire de Vernouillet,

Monsieur Damien STEPHO

La Directrice Générale de l'Office Public de l'Habitat – Habitat Drouais

Madame Corinne MESNIL

VERSION DE TRAVAIL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-341-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

HABITAT Drouais

PLAN D'ACTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE - DUNANT / KENNEDY - 2024

Nombre de logements : VILLE: **DREUX**
2 021

Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 479 000 €

AXES	ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS	CALENDRIER	DEPENSES PREVISIONNELLES	% FINANCEMENT BAILLEUR PREVISIONNEL	DEPENSE BAILLEUR PREVISIONNELLES	AUTRE FINANCEMENT PREVISIONNEL	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VALORISATION TFPB
1- Renforcement du personnel de proximité	Renforcement personnel de proximité	Employé immeuble non récupérable	**annuel**	30 000,00 €	0%	- €		30 000,00 €	100%
		Régisseur de proximité	**annuel**	21 200,00 €	0%	- €		21 200,00 €	100%
	Médiation sociale	1 Chargé de médiation et tranquilité - au prorata	**annuel**	20 500,00 €	0%	- €		20 500,00 €	100%
2- Formation personnel de proximité	Formations spécifiques	Cycle de formation Sureté-Tranquilité résidentielle 13 k€ - (Formation 10560 € + frais de déplacement ou/et hebergement)- Au prorata	**annuel**	5 000,00 €	30%	1 500,00 €		3 500,00 €	70%
		Atelier de sensibilisation du personnel de proximité à la problématique des nuisibles	**annuel**	1 000,00 €	0%	- €		1 000,00 €	100%
3 -Sur-entretien	Renforcement nettoyage	Renforcement du nettoyage 2 fois par mois par entreprise d'insertion dans les résidences en QPV (halls d'entrées, escaliers principaux, coursives et paliers)par l'entreprise d'insertion multi service	**annuel**	9 600,00 €	0%	- €		9 600,00 €	100%
	Renforcement du standart à la relocation	Traitement préventif des nuisibles avant relocation des logements	**annuel**	15 000,00 €	0%	- €		15 000,00 €	100%
	Renforcement de la sécurité des équipements dans les locaux communs	Sur entretien dans les parties communes - Réparations et sécurisation des équipements vandalisés : Ascenseurs - Equipements des parties communes (armoires techniques, cache boitiers lecteurs vigik, grille de protection des caves, portes de halls, platines d'interphonie, vitres, sécurisation de tableaux électriques,	**annuel**	130 000,00 €	11%	14 000,00 €		116 000,00 €	89%
4- Gestion des déchets	Gestion des encombrants	Gestion quotidienne les encombrants par Multi Services - Un tiers reste à la charge de l'OPH	**annuel**	14 000,00 €	0%			14 000,00 €	100%
		Enlèvement des voitures épaves	**annuel**	5 000,00 €	0%	- €		5 000,00 €	100%
		Evacuation des encombrants dans parties communes	**annuel**	5 000,00 €	30%	1 500,00 €		3 500,00 €	70%
5 -Tranquilité résidentielle	Renforcement de la sécurité des accès immeubles et caves	Contrôle d'accès des immeubles Croix Tienac ; Remplacement des portes de halls et accès caves , digicodes, Vigik,interphonie, travaux de sécurisation (5	**annuel**	80 000,00 €	0%	- €		80 000,00 €	100%
	Dispositif tranquilité	Sécurisation des containers : Pour le 14 juillet, 25 décembre et le 31 décembre - Mobilisation de gardien + Entreprise- M.A.Disp. Camion avec chauffeur (Le Moulec/Val Tranchot...)	Juillet et Décembre	6 000,00 €	0%	- €		6 000,00 €	100%
		Transformation des garages fermés non loués (portes dégradées) en garage ouvert + stop park	**annuel**	10 000,00 €	10%	1 000,00 €		9 000,00 €	90%
6- Sensibilisation des locataires	Mesure de la satisfaction	Enquête de satisfaction sectorisation	**annuel**	4 200,00 €	0%	- €		4 200,00 €	100%
	Participation, implication, formation des locataires et Asso..	Journées Eco-citoyens : avec partenaires associatifs, proposition d'activités et animations sur période d'été les mercredis après-midi	**annuel**	1 000,00 €	0%	- €		1 000,00 €	100%
	Dispositifs spécifiques : Maîtrise des charges, geste éco-	Ateliers de prévention sur les éco-gestes(eau, électricité), menues réparations....	**annuel**	5 000,00 €	0%	- €		5 000,00 €	100%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-341-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

HABITAT Drouais

PLAN D'ACTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE - DUNANT / KENNEDY - 2024

Nombre de logements : VILLE: **DREUX**
2 021

Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 479 000 €

AXES	ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS	CALENDRIER	DEPENSES PREVISIONNELLES	% FINANCEMENT BAILLEUR PREVISIONNEL	DEPENSE BAILLEUR PREVISIONNELLES	AUTRE FINANCEMENT PREVISIONNEL	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VALORISATION TFPB
7 - Animation, lien social, vivre ensemble	Actions d'accompagnement social spécifique	Soutien aux animations de quartier en partenariat avec la ville de Dreux	**annuel**	30 000,00 €	0%	- €		30 000,00 €	100%
		Ateliers numériques proposés par l'OPH	**annuel**	1 500,00 €	0%	- €		1 500,00 €	100%
		Mise à disposition de locaux aux associations, ville	**annuel**	5 000,00 €	0%	- €		5 000,00 €	100%
		Réalisation d'une fresque sur l'immeuble Rue Dunant - Partenariat avec le centre social du Lièvre d'Or	**annuel**	20 000,00 €	25%	5 000,00 €		15 000,00 €	75%
8- Petits travaux d'amélioration du cadre de vie	Actions en faveur du cadre de vie	Remplacements de bancs à la croix - tienac / les oriels	**annuel**	5 000,00 €	40%	2 000,00 €		3 000,00 €	60%
		Remplacement de jeux pour enfants à la Croix Tienac	**annuel**	50 000,00 €	20%	10 000,00 €		40 000,00 €	80%
	Surcoût de remise en état des logements	Surcoût de remise en état des logements	**annuel**	50 000,00 €	20%	10 000,00 €		40 000,00 €	80%
TOTAL				**524 000,00 €**	**9%**	**45 000,00 €**		**479 000,00 €**	**91%**

VERSION DE TRA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-341-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

HABITAT Drouais

PLAN D'ACTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE - BATES/TABELLIONNE - 2024

Nb de Logements: 1648 VILLE: **DREUX - VERNOUILLET**

Montant prévisionnel de l'abattement annuel : **399 800,00 €**

AXES	ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS	CALENDRIER	DEPENSES PREVISIONNELLES	% FINANCEMENT BAILLEUR PREVISIONNEL	DEPENSE BAILLEUR PREVISIONNELLES	AUTRE FINANCEMENT PREVISIONNEL	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VALORISATION TFPB
1- Renforcement du personnel de proximité	Renforcement personnel de proximité	2 employés immeubles non récupérable (1/ Bâtes-1/Tabellionne)	annuel	60 000,00 €	0%	- €	- €	60 000,00 €	100%
		1 Coordinateur de proximité	annuel	17 000,00 €	0%	- €	- €	17 000,00 €	100%
	Médiation sociale	1 Chargé de médiation et tranquilité - prorata	annuel	18 000,00 €	0%	- €	- €	18 000,00 €	100%
2- Formation personnel de proximité	Formations spécifiques	Atelier de sensibilisation du personnel de proximité à la problématique des nuisibles	annuel	1 000,00 €	0%	- €	- €	1 000,00 €	100%
		Cycle de formation Sureté-Tranquilité résidentielle 13 k€ (Formation 10560 € + frais de déplacement ou/et hebergement)- Au prorata	annuel	4 000,00 €	25%	1 000,00 €	- €	3 000,00 €	75%
3- Sur-entretien	Renforcement nettoyage	Renforcement du nettoyage 2 fois par mois par entreprise d'insertion dans les résidences en QPV (halls d'entrées, escaliers principaux, coursives et paliers)par l'entreprise d'insertion multi service	annuel	11 100,00 €	0%	- €	- €	11 100,00 €	100%
	Renforcement de la sécurité des équipements dans les locaux communs	Sur entretien dans les parties communes - Réparations et sécurisation des équipements vandalisés : Ascenseurs - Equipements des parties communes (armoires techniques, cache boitiers lecteurs vigik, grille de protection des caves, portes de halls, platines d'interphonie, vitres, sécurisation de tableaux	annuel	40 000,00 €	30%	11 800,00 €	- €	28 200,00 €	71%
	Renforcement du standart à la relocation	Traitement préventif des nuisibles avant relocation des logements	annuel	17 000,00 €	0%	- €	- €	17 000,00 €	100%
4- Gestion des déchets	Gestion des encombrants	Gestion quotidienne les encombrants par Multi Services Un tiers reste à la charge de l'OPH	annuel	11 000,00 €	0%	- €	- €	11 000,00 €	100%
	Gestion des encombrants	Evacuation des encombrants dans les combles et caves	annuel	5 000,00 €	0%	- €	- €	5 000,00 €	100%
		Mise en place de containers d'abris containers pour le tri selectif - Tranche 2	annuel	160 000,00 €	13%	20 000,00 €	- €	140 000,00 €	88%
		Opération quartier propre quartier Tabelionne	Journée de l'environnement	5 000,00 €	0%	- €	- €	5 000,00 €	100%
5- Tranquilité résidentielle	Dispositif tranquilité	Sécurisation des containers : Pour le 14 juillet, 25 décembre et le 31 décembre - Mobilisation de gardien - M.A.Disp. Camion avec chauffeur	Juillet et Décembre	5 000,00 €	0%	- €	- €	5 000,00 €	100%
6- Sensibilisation des locataires	Mesure de la satisfaction	Enquête de satisfaction sectorisation	annuel	3 500,00 €	0%	- €	- €	3 500,00 €	100%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-341-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

HABITAT Drouais

PLAN D'ACTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE - BATES/TABELLIONNE - 2024

Nb de Logements: 1648 VILLE: **DREUX - VERNOUILLET**

Montant prévisionnel de l'abattement annuel : **399 800,00 €**

AXES	ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS	CALENDRIER	DEPENSES PREVISIONNELLES	% FINANCEMENT BAILLEUR PREVISIONNEL	DEPENSE BAILLEUR PREVISIONNELLES	AUTRE FINANCEMENT PREVISIONNEL	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VALORISATION TFPB
7- Animation, lien social, vivre ensemble	Soutiens aux actions favorisant le vivre Ensemble	Animations et Fêtes de quartier de la Tabelionne organisée en partenariat avec la ville de Vernouillet :	annuel	25 000,00 €	0%	- €	- €	25 000,00 €	100%
		Soutien aux animations de quartier en partenariat avec la ville de Dreux	annuel	25 000,00 €	0%	- €	- €	25 000,00 €	100%
	Actions d'accompagnement social spécifique	Ateliers numériques proposés par l'OPH	annuel	1 500,00 €	33%	500,00 €	- €	1 000,00 €	67%
		Permanences de deux demi-journées par mois de 2 collaborateurs référents de l'Office dans les Maisons proximum	annuel	2 000,00 €	0%	- €	- €	2 000,00 €	100%
		Mise à disposition à titre gratuit de la Maison de Santé Pluridisciplinaire des Bâtes répondant au maintien et à l'amélioration de l'offre de soin sur le quartier des Bâtes	annuel	22 000,00 €	0%	- €	- €	22 000,00 €	100%
TOTAL				**433 100,00 €**	**8%**	**33 300,00 €**	- €	**399 800,00 €**	**92%**

VERSION DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-341-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

HABITAT Drouais

PLAN D'ACTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE - BATES/TABELLIONNE - 2024

Nombre de logements : 308 — VILLE: **VERNOUILLET** — Montant prévisionnel de l'abattement annuel : **72 100,00 €**

AXES	ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS	CALENDRIER	DEPENSES PREVISIONNELLES	% FINANCEMENT BAILLEUR PREVISIONNEL	DEPENSE BAILLEUR PREVISIONNELLES	AUTRE FINANCEMENT PREVISIONNEL	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VALORISATION TFPB
1- Renforcement du personnel de proximité	Médiation sociale	1 Chargé de médiation et tranquilité (prorata)	annuel	3 100,00 €	0%	- €	- €	3 100,00 €	100%
2- Formation personnel de proximité	Formations spécifiques	Atelier de sensibilisation du personnel de proximité à la problématique des nuisibles	annuel	200,00 €	0%	- €	- €	200,00 €	100%
		Cycle de formation Sureté-Tranquilité résidentielle 13 k€ - (Formation 10560 € + frais de déplacement ou/et hebergement)- Au prorata	annuel	800,00 €	63%	500,00 €	- €	300,00 €	38%
3- Sur-entretien	Renforcement de la sécurité des équipements dans les locaux communs	Sur entretien dans les parties communes - Réparations et sécurisation des équipements vandalisés : Ascenseurs - Equipements des parties communes (armoires techniques, cache boitiers lecteurs vigik, grille de protection des caves, portes de halls, platines d'interphonie, vitres, sécurisation de tableaux électriques, grilles de ventilation des caves...)	annuel	10 000,00 €	50%	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	50%
	Renforcement du standart à la relocation	Traitement préventif des nuisibles avant relocation des logements	annuel	4 000,00 €	50%	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	50%
4- Gestion des encombrants	Enlèvement des déchets	Evacuation des encombrants dans les combles et caves	annuel	3 000,00 €	50%	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	50%
		Opération quartier propre	Journée de l'environnement	5 000,00 €	0%	- €	- €	5 000,00 €	100%
5- Tranquilité résidentielle	Renforcement de la sécurité des accès immeubles et caves	Contrôle d'accès des immeubles (1 à 7 berlioz) ; Remplacement des portes de halls et accès caves , digicodes, Vigik,interphonie, travaux de sécurisation - 1 bâtiment	annuel	50 000,00 €	50%	25 000,00 €	- €	25 000,00 €	50%
6- Sensibilisation des locataires	Mesure de la satisfaction	Enquête de satisfaction sectorisation	annuel	2 500,00 €	40%	1 000,00 €	- €	1 500,00 €	60%
7- Animation, lien social, vivre ensemble	Soutiens aux actions favorisant le vivre Ensemble	Fête du quartier des Vauvettes organisée en partenariat avec la ville de Vernouillet (spectable, structures gonflables...)	annuel	15 000,00 €	0%	- €	- €	15 000,00 €	100%
		Ateliers numériques proposés par l'OPH	annuel	500,00 €	0%		- €	500,00 €	100%
8- Petits travaux d'amélioration qualité de service (hors NPNRU)	Surcoût de remise en état des logements	Surcoût de remise en état des logements	annuel	25 000,00 €	48%	12 000,00 €	- €	13 000,00 €	52%
TOTAL				**119 100,00 €**	**39%**	**47 000,00 €**	- €	**72 100,00 €**	**61%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-341-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

HABITAT Drouais

PLAN D'ACTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE - ROCHELLES/BARTHOU - 2024

Nb de Logements : 194 VILLE: **DREUX** **Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 11 000,00 €**

AXES	ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS	CALENDRIER	DEPENSES PREVISIONNELLES	% FINANCEMENT BAILLEUR PREVISIONNEL	DEPENSE BAILLEUR PREVISIONNELLES	AUTRE FINANCEMENT PREVISIONNEL	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VALORISATION TFPB
1 - Renforcement du personnel de proximité	Médiation sociale	1 Chargé de médiation et tranquilité	annuel	2 000,00 €	50%	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	50%
2- Formation personnel de proximité	Formations spécifiques	Atelier de sensibilisation du personnel de proximité à la problématique des nuisibles	annuel	200,00 €	50%	100,00 €	- €	100,00 €	50%
		Cycle de formation Sureté-Tranquilité résidentielle 13 k€ (Formation 10560 € + frais de déplacement ou/et hebergement)- Au prorata	annuel	400,00 €	50%	200,00 €	- €	200,00 €	50%
3- Sur-entretien	Renforcement de la sécurité des équipements dans les locaux communs	Sur entretien dans les parties communes - Reparations et sécurisation des équipements vandalisés : Ascenseurs - Equipements des parties communes (armoires techniques, cache boitiers lecteurs vigik, grille de protection des caves, portes de halls, platines d'interphonie, vitres, sécurisation de tableaux électriques, grilles de ventilation des caves...)	annuel	5 000,00 €	60%	3 000,00 €	- €	2 000,00 €	40%
	Renforcement du standart à la relocation	Traitement préventif des nuisibles avant relocation des logements	annuel	3 000,00 €	50%	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	50%
4 - Gestion des déchets	Gestion des encombrants	Gestion des encombrants par l'entreprise d'insertion multi service	annuel	1 300,00 €	54%	700,00 €	- €	600,00 €	46%
	Gestion des épaves	Enlèvement des voitures épaves sur le quartier de la Tabelionne - Evaluation de 10 véhicules	annuel	2 000,00 €	50%	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	50%
6- Sensibilisation des locataires	Mesure de la satisfaction	Enquête de satisfaction sectorisation	annuel	1 500,00 €	67%	1 000,00 €	- €	500,00 €	33%
7- Animation, lien social, vivre ensemble	Soutiens aux actions favorisant le vivre Ensemble	Soutien aux animations de quartier en partenariat avec les associations et la ville de Dreux	annuel	6 000,00 €	33%	2 000,00 €	- €	4 000,00 €	67%
		Ateliers numériques proposés par l'OPH	annuel	300,00 €	67%	200,00 €	- €	100,00 €	33%
TOTAL				**21 700,00 €**	**49%**	**10 700,00 €**	**- €**	**11 000,00 €**	**51%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-341-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

VERSION DE TRAVAIL